

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : Non défini



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 05 Juin 2026
à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-124

Objet

**ADHESION AU DISPOSITIF « PROVENCE EN SCENE »
PROPOSE PAR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-
RHONE – CADRE PLURIANNUEL 2026-2032**

Exposé des motifs :

Le dispositif « Provence en Scène » est proposé par le Département des Bouches-du-Rhône aux communes de moins de 20 000 habitants.

Le dispositif a principalement pour but d'inciter et d'aider les communes du territoire à proposer une saison culturelle. Il favorise la création et la diffusion des spectacles produits par les artistes du Département.

En offrant un répertoire de spectacles (musique, théâtre, danse, jeune public, cirque et art de la rue) portés par des équipes artistiques professionnelles résidant dans les Bouches-du-Rhône, le Département permet à chaque commune de construire une programmation en correspondance avec son identité, sa population et ses enjeux culturels.

Le dispositif « Provence en scène » a également pour objectif de favoriser l'accès de tous au spectacle vivant, participer au partage des œuvres et ainsi développer et nourrir le lien social.

Pour les communes de 6 000 à moins de 20 000 habitants, le Département s'engage à participer financièrement à hauteur de 50 % sur la base du prix de vente des spectacles et des opérations d'accompagnement (le cas échéant), dans la limite des conditions fixées annuellement. Le nombre de spectacles programmés est plafonné à 10 par saison culturelle.

Chaque saison culturelle correspond à la période s'étendant du 1er octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1.

La mise en œuvre du dispositif repose sur la signature d'une convention annuelle de partenariat entre le Département et la Commune, précisant les modalités de programmation, les engagements des parties et les conditions d'exécution du dispositif. Cette convention est complétée, pour chaque spectacle programmé, par des contrats tripartites conclus entre la Commune, le Département et les producteurs concernés.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au dispositif « Provence en Scène » proposé par le Département des Bouches-du-Rhône pour la durée du mandat municipal 2026-2032 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour chaque saison culturelle comprise dans cette période, les conventions annuelles correspondantes avec le Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--